



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 21 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philipp DALHEIMER, Maire.

Date de convocation : 17 mars 2026

Présents – Monsieur DALHEIMER Philipp, Maire et Mesdames et Messieurs LAFOURCADE Charlotte, FAVRE Daniel, MURAZ Sophie, GAULTIER Erwan, ROSSIAUD Aurélie, MORIN Mickaël, PAHUD Laetitia, MOREAU Michel, LAZZARINI Christine, BILLY Philippe, MILLART Virginie, RASSAT Laurence, LONJON Stéphane, BOSCH Bertrand, RUCHE Gilles, LANOAZ Catherine, BURGNIARD Sandra, HOGBE-NLEND Frédéric, DONZEL Cedric, GRANTCOLA Lorena,

Absents excusés – CHAMAYOU Roselyne, PEREZ-RAMOS Antonio, GATTELET Alain, PETITJEAN Dominique, BASTARD Catherine, PILLONEL Laurence.

Procurations : /

Secrétaire de séance : Madame Charlotte LAFOURCADE

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 21
Présents	: 21	Contre	: /
Votants	: 21	Abstention	: /

5.1. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-1, L.2122-2 et L.2122-4-1,

Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal,

Considérant que le nombre maximum d'adjoints est fixé à HUIT,

AYANT entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE à SEPT le nombre d'adjoints au Maire de la Commune de Veigy-Foncenex.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire – Philipp DALHEIMER

23 MARS 2026

23 MARS 2026

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 21 mars 2026

Le Maire – Philipp DALHEIMER







La secrétaire de séance – Charlotte LAFOURCADE

